



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2014-092

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le seize décembre, à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire. Mmes MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Laurence COLLADO, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER, Maylis COSTAMAGNO.

Excusés : Nathalie PEREZ LEROUX représentée par Aude ABIME,
Siegfried JAEGER représenté par Alain POILPRÉ,
Bertrand STELZ représenté par Hugues MARTIN,
Fabien MICHEL représenté par Maylis COSTAMAGNO.

Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 11 Nombre de Suffrages exprimés : 15
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

TRAVAUX BUREAUX DES ELUS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a, depuis quelques années, commencé la rénovation et la restructuration de son hôtel de ville.
Le Maire propose de continuer ces travaux par la remise en état des bureaux des élus.
Après le remplacement des menuiseries et la mise en sécurité des ouvertures il convient de créer des faux-plafonds et d'effectuer des travaux de peinture.
Après consultation auprès de trois entreprises la commission d'ouverture de plis s'est réunie le 8 décembre 2014 et propose de retenir l'entreprise Raynald et Nathalie LEROUX pour un montant de 4794,71 € HT.

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les travaux de peinture et de création de faux plafonds dans les bureaux des élus,

DECIDE de confier ces travaux à l'entreprise Raynald et Nathalie LEROUX pour un montant de 4794,71 € HT soit 5753,65 € TTC,

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal exercice 2014.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire : Hugues MARTIN

